

RESTAURATION COLLECTIVE

REGLEMENT INTERIEUR

PRIORITE EST DONNEE AUX ENFANTS DONT LES 2 PARENTS TRAVAILLENT

Le restaurant scolaire est un service dont le fonctionnement et la surveillance sont assurés par les agents du SIRP.
Le restaurant scolaire est un service facultatif, dont le but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école. Aucune dérogation aux menus ne peut être envisagée
Sauf exceptions justifiées par un certificat médical, les enfants ont l'obligation de goûter à tous les plats qui leur sont présentés.
La notion de respect doit être au centre des relations adultes/enfants. Aucune parole déplacée ne devra être tolérée
Les problèmes mineurs d'indiscipline devront être réglés par le personnel d'encadrement en privilégiant la discussion avec l'enfant, sur la base d'un respect mutuel
Les parents étant responsables de la tenue et de la conduite de leurs enfants pendant le temps de restauration, le personnel intervient pour faire respecter les règles primaires de vie.

L'achat de tickets « cantine » est obligatoire :

- **Il coûte 4.90 € le ticket soit 49.00 € le carnet de 10. (Tarif appliqué au 1^{er} mai 2023).**
- **Les chèques doivent être établis à l'ordre du Trésor Public, avec le nom et le prénom de l'enfant inscrit au dos du chèque.**

Le ticket doit être déposé dans la boîte prévue à cet effet le matin avant 9 heures pour le repas du lendemain (exemple : lundi 9 heures pour le repas de mardi midi. Vendredi 9 heures pour le repas du lundi midi)

Au cas où l'enfant serait absent, alors que le ticket aurait été déposé, le repas ne pourra être remboursé puisqu'il aura été commandé et, donc, facturé au SIRP.

Les menus sont affichés chaque semaine.

Sauf exceptions justifiées par un certificat médical, les enfants ont l'obligation de goûter à tous les plats qui leur sont présentés

Aucune dérogation aux menus ne peut être envisagée.

CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DE DU RESPECT MUTUEL

Avant le repas, les enfants passent aux toilettes, se lavent les mains, se rangent par deux et rentrent en silence dans la cuisine.
Pendant le repas :

- Je me tiens bien à table
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je ne crie pas, et ne me lève pas sans raison
- Je respecte mes camarades et le personnel
- J'aide à débarrasser en faisant passer mon verre, mon assiette et mes couverts en bout de table
- Je sors en silence sans courir.

J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'il agisse avec moi

Le personnel de la cantine s'engage à respecter chaque enfant en lui donnant le temps de manger sereinement, à faire de ce repas un moment convivial.

En utilisant ce service, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signatures des parents

Signature de l'enfant